

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du lundi 27 janvier 2025

Délibération N° DE_004_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 23/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Voirie 2022-2025

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021 modifié par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 14 février 2022 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ;

Vu la délibération 2022_022 ;

Considérant que le programme de voirie dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 n'a pas encore été lancé ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les projets portés par la commune dans le cadre des contrats territoriaux 2022-2025

– *Assainissement de Nozerolles et station de traitement eaux usées de Paladines pour un montant prévisionnel de 40 500.00€*

– *Rénovation d'un petit local communal pour un montant prévisionnel de 5 020.00€*

– ***Programme de voirie communale 2022-2025 pour un montant prévisionnel de 4 801.00€***

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de réception de l'AR: 30/01/2025

048-214800468-DE_004_2025-DE

A G E D I

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser les opérations de réfection de la VC 1 et de diverses routes de Nozerolles dans le cadre du programme de voirie communale 2022-2025 comme suit :

Programme de voirie 2022-2025				
Dépenses	Montant HT	Recettes	%	Montant
Réfection de la VC1*	4483	Amendes de police 2024 (2420,82)	52%	2420,82
		CT Voirie 2022-2025	26%	1165,58
Réfection de diverses routes dans Nozerolles**	10000	CT Voirie 2022-2025	36%	3635,42

Total CT 2022-2025

4801

*Cf devis Bourrier du 18/05/2024

** estimatif - devis à venir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de voirie 2022-2025 comme énoncé ci-dessus ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département ;

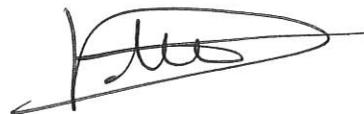
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

A blue circular stamp of the Mairie of Nozerolles is visible over the signature. The stamp contains the text "MAIRIE" at the top and "Nozerolles" at the bottom, with a star in the center.

Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink.

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de réception de l'AR: 30/01/2025

048-214800468-DE_004_2025-DE

A G E D I